VILLE DE VARENNES SÉANCE GÉNÉRALE

Séance générale du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 4 décembre 2023, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria,

Carine Durocher, Benoit Duval et Natalie Parent, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant

Gaétan Marcil.

<u>Absences motivées</u>: Monsieur le maire Martin Damphousse, monsieur le

conseiller Guillaume Fortier et mesdames les conseillères Brigitte Collin et Geneviève Labrecque

Sont également présents : M. Sébastien Roy, directeur général

Mme Mylène Rioux, directrice adjointe des

Services juridiques et greffière

Le maire suppléant Gaétan Marcil confirme le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour :

33. Acte de servitude – Reconstruction de la ligne de transport électrique L2323

Autorisation de signature

Campagne de promotion du défi Hilo d'Hydro-Québec

Le maire suppléant dépose les documents suivants :

- Dépôt du rapport du maire Travaux exécutés d'urgence Stabilisation des berges – parc de la Commune
- Dépôt des registres de déclaration de dons reçus en 2023 Élus et employés municipaux

La greffière prend acte des dépôts

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2023-436 Approbation du procès-verbal Séance générale 6 novembre 2023

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents D'APPROUVER le procès-verbal de la séance générale tenue le 6 novembre 2023, tel que rédigé et présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2023-437 Approbation du procès-verbal Séance extraordinaire 20 novembre 2023

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 novembre 2023, tel que rédigé et présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2023-438 Approbation des comptes – Novembre 2023

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice du Service des finances et trésorière pour le mois de novembre 2023 :

Fonds d'administration :

8 171 537,37 \$

Chèques numéros 53793 à 53810, 53901 à 53920, 53975 à 53988, 54088 à 54169, 54233 et 54234 un montant total de 144 787,10 \$

Paiements par dépôts directs numéros 53811 à 53880, 53890 à 53900, 53921 à 53971, 53999 à 54068, 54072 à 54085 et 54170 à 54232 pour un montant total de 1 170 883,46 \$

Paiements électroniques pour un montant total de 6 855 866,81 \$

Fonds des dépenses en immobilisation :

712 606,96 \$

Chèques numéros 53881, 54086, 54087, et 54235 pour un montant total de 98 383,36 \$

Paiements par dépôts directs numéros 53882 à 53889, 53972 à 53974, 54069 à 54071, 54236 et 54237 pour un montant total de 614 223,60 \$.

TOTAL 8 884 144,33 \$

Certificat de la trésorière numéro 3885

RÈGLEMENTS

A-2023-35 Règlement 975 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications et compensations, le financement de réserves financières, le remboursement des prêts FIME, la fixation des taux d'intérêt des arrérages ainsi que le nombre de versements pour le paiement des taxes de l'année financière 2024

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 975 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications et compensations, le financement de réserves financières, le remboursement des prêts FIME, la fixation des taux d'intérêt des arrérages ainsi que le nombre de versements pour le paiement des taxes de l'année financière 2024.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2023-36 Règlement 976 sur la gestion contractuelle

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 976 sur la gestion contractuelle.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2023-37 Règlement 977 sur l'installation et l'entretien de compteurs d'eau

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 977 sur l'installation et l'entretien de compteurs d'eau.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2023-38 Règlement 978 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaire

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 978 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaire.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2023-39 Règlement 979 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, pour des travaux aux stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2024

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 979 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, pour des travaux aux stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2024.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

ADOPTÉE.

2023-439 Adoption d'un second projet de règlement – Règlement 707-156 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre l'usage « Écoles de conduite pour véhicules de classe 1, 2 ou 3 » dans les zones I-207, I-208 et I-227

CONSIDÉRANT qu'un avis d'assemblée publique de consultation a été publié en date du 8 novembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le second projet de règlement 707-156 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre l'usage « Écoles de conduite pour véhicules de classe 1, 2 ou 3 » dans les zones I-207, I-208 et I-227.

ADOPTÉE.

2023-440 Adoption – Règlement 631-50 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes pour l'année 2024

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 631-50 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes pour l'année 2024.

ADOPTÉE.

2023-441 Adoption – Règlement 754-3 modifiant le règlement 754 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds patrimonial afin d'en prolonger la durée

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 754-3 modifiant le règlement 754 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds patrimonial afin d'en prolonger la durée.

ADOPTÉE.

2023-442 Adoption finale – P.P.C.M.O.I. nº 2022-124 Régulariser certaines dispositions relatives à une aire de stationnement 1623 à 1629, route 132

Place 132

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble présentée par le requérant pour régulariser certaines dispositions relatives à une aire de stationnement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-093 du 13 septembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT le premier projet de résolution 2023-355 adopté lors de la séance générale du 2 octobre 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 30 octobre 2023;

CONSIDÉRANT le second projet de résolution 2023-398 adopté lors de la séance générale du 4 novembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 8 novembre 2023 invitant tout intéressé à transmettre au plus tard le 16 novembre 2023, une demande afin que le projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue dans les délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 2022-124, tel qu'illustré sur les plans concept de la compagnie Catalyse urbaine, dossier A440, en date du 29 mai 2023, afin de permettre que :

- La largeur de certaines allées d'accès à double sens soit inférieure à 6 mètres;
- Les dimensions de certaines cases régulières de stationnement soient inférieures aux normes prescrites;
- La localisation d'une aire de manœuvre soit située à moins de 1,5 mètre d'une ligne de rue;
- Le nombre de case de stationnement soit fixé à 183, et ce, peu importe l'usage des locaux du site.

Les bâtiments principaux sont situés au 1623 à 1629, route 132, sur les lots 6 146 350 à 6 146 354 du cadastre du Québec, dans la zone C-229.

ADOPTÉE.

2023-443 Adoption finale - P.P.C.M.O.I. nº 2023-088

Permettre l'usage « C2-01-03 Salon de coiffure ou de traitement capillaire »

10, rue Sainte-Anne

VUE - Atelier de coiffure

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble présentée par le requérant pour permettre l'usage « C2-01-03 Salon de coiffure ou de traitement capillaire » sur une superficie de 59,4 m²;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-092 du 13 septembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT le premier projet de résolution 2023-354 adopté lors de la séance générale du 2 octobre 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 30 octobre 2023;

CONSIDÉRANT le second projet de résolution 2023-397 adopté lors de la séance générale du 4 novembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 8 novembre 2023 invitant tout intéressé à transmettre au plus tard le 16 novembre 2023, une demande afin que le projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue dans les délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 2023-088 afin de permettre l'usage « C2-01-03 Salon de coiffure ou de traitement capillaire » sur une superficie de $59.4~\mathrm{m}^2$, le tout, tel qu'illustré sur les plans de Martin Desgagné,

dossier 2022-1002, en date du 18 juillet 2023.

Le bâtiment principal est situé au 10, rue Sainte-Anne, dans la zone H-630.

ADOPTÉE.

2023-444 Modification au certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-062 Régularisation de l'agrandissement d'un bâtiment principal 3378, chemin de la Butte-aux-Renards

CONSIDÉRANT la résolution 2019-239 acceptant la demande de P.I.I.A. n° 2019-062;

CONSIDÉRANT certaines non-conformités soulevées par la Ville après la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-104 du 7 novembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande de modification au P.I.I.A. no 2019-062;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de modification au P.I.I.A. n° 2019-062 afin de régulariser les modifications apportées au bâtiment principal soit :

- Le retrait des persiennes;
- L'ajout d'un garde-corps sur la galerie en cour avant;
- L'ajout d'une fenêtre sur le mur latéral gauche;
- Le remplacement d'une porte par une fenêtre sur le mur latéral droit;
- Le remplacement des portes et fenêtres sur la portion existante de l'immeuble et la modification de la couleur des nouvelles fenêtres (noire plutôt que rouge) et du matériau (aluminium plutôt que bois).

Le bâtiment principal est situé au 3378, chemin de la Baronnie, dans la zone A-107.

ADOPTÉE.

2023-445 Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2023-050 Régularisation de la modification d'un bâtiment principal 1721, route 132 La Belle Province

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de régulariser l'installation d'une fenêtre coulissante sur le mur latéral du bâtiment principal situé au 1721, route 132;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-106 du 7 novembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-050 afin de régulariser l'installation d'une fenêtre sur le mur latéral du bâtiment principal situé au 1721, route 132, dans la zone A-230, le tout, tel qu'illustré sur le plan concept de Caroline Dénommée, dossier 2023-49, en date du 8 septembre 2023.

ADOPTÉE.

2023-446 Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2023-104 Permettre la modification d'un bâtiment principal 14, rue Sainte-Marie

CONSIDERANT la demande reçue afin de remplacer deux fenêtres et une porte sur le bâtiment situé au 14, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-103 du 7 novembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-104 afin de permettre le remplacement de deux fenêtres et d'une porte et de régulariser les travaux de peinture qui ont été effectuées sur la galerie avant du bâtiment principal situé au 14, rue Sainte-Marie, zone H-633, le tout, tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme le 7 novembre 2023.

ADOPTÉE.

2023-447 Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2023-107

Permettre l'installation d'une enseigne murale et la modification d'une enseigne détachée 1623 à 1629, route 132

Poulet Rouge

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-108 du 7 novembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-107 afin de permettre l'installation d'une enseigne murale et la modification d'une enseigne détachée, situées aux adresses 1623 à 1629, route 132, dans la zone C-229, le tout, tel qu'illustré aux plans concept de la compagnie Accès Enseigne, dossier 230655, en date du 12 septembre 2023.

2023-448 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2023-108 Permettre l'installation d'une enseigne murale 2444, boulevard René-Gaultier Pharmaprix / Postes Canada

CONSIDÉRANT la demande reçue afin d'installer une nouvelle enseigne au 2444, boulevard René-Gaultier;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-105 du 7 novembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-108 afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne murale au 2444, boulevard René-Gaultier, dans la zone C-476, le tout, tel qu'identifié sur le plan concept de la compagnie International Néon, dossier 62174, en date du 22 septembre 2023.

ADOPTÉE.

Monsieur le maire suppléant invite toute personne qui le désire à s'adresser au conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après;

- aucune intervention.

2023-449 Demande d'usage conditionnel n° 2023-094 Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire 131, rue Jacques-Lussier

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 131, rue Jacques-Lussier;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-109 du 7 novembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 17 novembre 2023 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande d'usage conditionnel no 2023-094 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au bâtiment principal situé au 131, rue Jacques-Lussier, dans la zone H-621, le tout, tel qu'illustré aux plans concept de Denis Champagne, dossier « logement », en date du 17 octobre 2023.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2023-450 Octroi de contrat – Fourniture et installation de compteurs d'eau

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public du projet SGN-2023-0702-A concernant la fourniture et l'installation de compteurs d'eau publié sur SÉAO le 10 octobre 2023:

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 16 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de 1 469 970,20 \$ incluant les taxes pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Labrecque Langlois Inc. (Compteurs d'eau du Québec), conformément à sa soumission datée du 14 novembre 2023.

D'AFFECTER 263 739,81 \$ de cette dépense à la réserve d'eau potable.

D'AFFECTER 1 206 230,39 \$ de cette dépense au règlement 977 sur l'installation et l'entretien de compteurs d'eau.

Certificat de la trésorière numéro 3878

ADOPTÉE.

2023-451 Octroi de contrat – Étude de faisabilité d'une boucle énergétique

CONSIDÉRANT l'approbation du financement de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une boucle énergétique misant sur la valorisation des rejets thermiques dans le Novoparc.

CONSIDÉRANT que le projet sera financé à 75 % par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Développement durable en date du 10 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Studio 21, un contrat de 89 312,58 \$ taxes incluses pour l'étude de faisabilité afin d'implanter une boucle énergétique misant sur la valorisation des rejets thermiques dans le Novoparc, conformément à son offre du 18 juillet 2023 et de sa confirmation de prix du 23 novembre 2023.

D'AFFECTER la dépense au fonds vert.

Certificat de la trésorière numéro 3879

2023-452 Octroi de contrat – Jardin de la biodiversité

CONSIDÉRANT l'approbation du financement pour réaliser le projet de Jardin de la biodiversité au parc du Vallon;

CONSIDÉRANT que le projet sera entièrement financé par la Fondation de la faune du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Développement durable en date du 10 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à la Coopérative de solidarité Polliflora, un contrat de 62 699,92 \$, taxes incluses pour l'aménagement du Jardin de la biodiversité dans le parc du Vallon, le tout, conformément à son offre du 1^{er} mai 2023 et de sa confirmation de prix du 27 novembre 2023.

D'AFFECTER la dépense au décaissement du placement à la Fondation de la faune du Québec.

Certificat de la trésorière numéro 3880

ADOPTÉE.

2023-453 Octroi de contrat – Entretien et soutien des logiciels PG Solutions pour l'année 2024

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien des logiciels informatique de la firme PG Solutions;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* exonérant le présent contrat de la procédure d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière en date du 21 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à PG Solutions Inc., un contrat de 131 530,53 \$ taxes incluses pour l'entretien et le soutien des logiciels PG Solutions pour l'année 2024, conformément à la facturation datée du 1^{er} décembre 2023.

Certificat de la trésorière numéro 3881

2023-454 Octroi de contrat – Acquisition et installation de divers panneaux de signalisation intérieurs pour l'Espace des Bâtisseurs

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'installer des panneaux de signalisation intérieurs à l'Espace des Bâtisseurs de Varennes;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par le service;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des communications en date du 21 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à ENSEIGNES CMD inc., un contrat de 27 212,70 \$ taxes incluses pour l'acquisition et l'installation de divers panneaux de signalisation intérieurs à l'Espace des Bâtisseurs, conformément à son offre du 17 novembre 2023.

D'AFFECTER la dépense au surplus non affecté.

Certificat de la trésorière numéro 3882

ADOPTÉE.

2023-455 Octroi de contrat – Fourniture de services de soutien technique, de maintenance et de mises à jour des logiciels utilisés par la bibliothèque de Varennes pour l'année 2024

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquérir les services de soutien technique, de maintenance et de mises à jour des logiciels utilisés par la bibliothèque de Varennes, soit 16 licences Portfolio et 16 postes publics pour Mondo PC;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par la division;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Technologies de l'information en date du 15 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à InMedia Technologies Inc., un contrat de 27 541,46 \$ taxes incluses pour la fourniture des services de soutien technique, de maintenance et de mises à jour des logiciels utilisés par la bibliothèque pour l'année 2024, conformément à son offre du 14 novembre 2023.

Certificat de la trésorière numéro 3876

ADOPTÉE.

2023-456 Octroi de contrat – Acquisition d'un logiciel de gestion des séances

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'acquérir un logiciel pour la gestion, la préparation et le suivi des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par le service;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services juridiques et greffe en date du 15 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à PG Solutions inc., un contrat de 42 759,78 \$ taxes incluses pour l'acquisition du module SyGED conseil sans papier, conformément à son offre du 3 novembre 2023.

Certificat de la trésorière numéro 3877

ADOPTÉE.

2023-457 Octroi de contrat – Entretien du réseau d'éclairage dans les rues et dans les parcs pour l'année 2024

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien du réseau d'éclairage dans les rues et dans les parcs de la Ville;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par le service;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 14 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Le Groupe DR Électrique inc., un contrat de 74 162,90 \$ taxes incluses pour l'entretien du réseau d'éclairage dans les rues et dans les parcs de la Ville pour l'année 2024, conformément à son offre du 13 novembre 2023.

Certificat de la trésorière numéro 3873

ADOPTÉE.

2023-458 Octroi de contrat – Acquisition de produits d'entretien pour 2024 avec option de reconduction en 2025

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de produits d'entretien;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par le service;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 15 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents D'OCTROYER à Wood Wyant Canada Inc., un contrat de 25 140,16 \$ taxes incluses pour l'acquisition de produits d'entretien pour l'année 2024, conformément à son offre du 13 novembre 2023.

Le conseil aura l'option de procéder, ou non, au renouvellement du contrat pour une année supplémentaire en 2025.

Certificat de la trésorière numéro 3872

ADOPTÉE.

2023-459 Modification contractuelle – Excavation E.S.M. inc. Aménagement d'un coussin gonflable au parc du Portageur

CONSIDÉRANT la résolution 2023-332 adoptée par le conseil lors de la séance générale tenue le 11 septembre 2023 octroyant le contrat pour l'installation du coussin gonflable au parc du Portageur ainsi que la préparation du terrain récepteur à la compagnie Excavation E.S.M. inc. pour un montant de 77 254,75 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la modification constitue un accessoire au contrat principal et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle afin d'octroyer un contrat additionnel de 14 629,08 \$, taxes incluses, à Excavation E.S.M. inc., pour le remplacement du sable par du paillis fibre de jeux autour du coussin gonflable au parc du Portageur ainsi que pour les travaux nécessaires pour sécuriser la pompe;

D'AFFECTER cette dépense au Fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 3871

ADOPTÉE.

2023-460 Mandat pour l'application des règlements Patrouilleurs neige

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER messieurs Richard Downey et Samuel Fournier pour l'application du règlement RM VAR 205 sur le stationnement de nuit en période hivernale:

D'AUTORISER messieurs Richard Downey et Samuel Fournier à émettre des constats d'infractions en vertu dudit règlement pour la période hivernale du 1^{er} décembre 2023 au 31 mars 2024.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-461 Entente d'aide limitée – Toilettage Varennes Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'une entente d'aide limitée avec la compagnie Toilettage Varennes, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente.

ADOPTÉE.

2023-462 Acte de vente et hypothèque – lot 6 224 955 – Les Investissements Marie-Victorin VLL Limitée (chemin de la Baronnie) Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la convention d'achat-vente signée en date du 12 mars 2018 régissant les modalités d'acquisition de l'immeuble situé sur le lot 6 224 955 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que pour garantir le paiement de la deuxième phase d'achat, une hypothèque sera contractée par Les Investissements Marie-Victorin VLL Limitée en faveur de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'un acte de vente et d'une hypothèque conventionnelle avec Les Investissements Marie-Victorin VLL Limitée, sur le lot 6 224 955 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes, ainsi que tout acte donnant effet à la présente; tels actes sont annexés à la présente.

ADOPTÉE.

2023-463 Promesse d'achat d'immeuble – lot 6 224 960 – Le P'tit Monde de Peggy inc.

Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le désir de la compagnie Le P'tit Monde de Peggy inc. à réaliser un projet de construction d'une garderie d'un minimum de 80 places subventionnées par le ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Varennes de favoriser l'offre de services de garde à l'enfance sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'une promesse d'achat pour l'acquisition du lot 6 224 960, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, avec Le P'tit Monde de Peggy inc., par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes; telle promesse est annexée à la présente.

ADOPTÉE.

2023-464 Renonciation à exercer un droit de préemption – lot 6 003 518 – Garage Marquette

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 7 mars 2023 du règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-163 identifiant les lots visés au règlement 966;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 6 003 518 a notifié à la Ville son intention d'aliéner son immeuble;

CONSIDÉRANT l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 289 332 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un délai de 60 jours pour notifier au propriétaire un avis de son intention d'exercer son droit de préemption et d'acquérir l'immeuble au prix et aux conditions qui sont énoncés dans l'offre d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ABROGER la résolution 2023-380 intitulée « Renonciation à exercer un droit de préemption – lot 6 003 518 », adoptée par le conseil lors de la séance générale du 2 octobre 2023;

DE RENONCER à exercer un droit de préemption sur le lot 6 003 518;

DE PROCÉDER à la radiation volontaire dudit avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 289 332 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères.

2023-465 Délégation de fonctions et désignation du responsable de la protection des renseignements personnels et responsable de l'accès aux documents

CONSIDÉRANT que le maire de la Ville de Varennes a délégué les fonctions de responsable de la protection des renseignements personnels et responsable de l'accès aux documents à madame Mylène Rioux, directrice adjointe des Services juridiques et greffière, et en son absence, à titre de substitut au responsable de l'accès au document, madame Éléa Claveau, directrice des Services juridiques et greffe aux termes d'une délégation datée du 4 décembre 2023 faite en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal prend acte et autorise ladite délégation.

ADOPTÉE.

2023-466 Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels Nomination des membres

CONSIDÉRANT l'obligation des organismes municipaux de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MODIFIER la résolution 2022-393 intitulée « Constitution d'un Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels », adoptée par le conseil municipal lors de la séance générale du 12 septembre 2022;

DE NOMMER les fonctionnaires suivants à titre de membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels :

- Le directeur général;
- La directrice adjointe des Services juridiques et greffière;
- La technicienne aux archives;
- Le Chef de la Division Technologies de l'information;
- La Chef de la Division Service aux citoyens.

ADOPTÉE.

2023-467 Comité consultatif d'urbanisme Renouvellement et nomination des membres

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que quatre des membres actuels souhaitent renouveler leur mandat;

CONSIDÉRANT le non-renouvellement du membre du comité au siège numéro 3;

CONSIDÉRANT que le comité doit procéder au remplacement de ce membre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENOUVELLER le mandat de messieurs Yann Bousquet et Axel Fournier pour siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme aux sièges 1 et 5, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026;

DE RENOUVELLER le mandat de madame la conseillère Natalie Parent et monsieur le conseiller Marc-André Savaria pour siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026;

DE NOMMER monsieur Christian Montpetit à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 3 pour un mandat de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE.

2023-468 Comité de démolition Renouvellement des membres

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 28 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que le comité doit procéder au renouvellement de ses trois (3) membres réguliers et d'un membre substitut;

CONSIDÉRANT le désir des membres actuels de renouveler leur mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER les membres suivants pour siéger au sein du comité de démolition :

- Guillaume Fortier, président et membre régulier;
- Marc-André Savaria, membre régulier;
- Gaétan Marcil, membre régulier;
- Carine Durocher, membre substitut.

ADOPTÉE.

2023-469 Versement à la réserve financière Assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la ville de Varennes pour le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, par l'adoption de la résolution 2007-410 lors de la séance du 3 décembre 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE VERSER à ladite réserve financière 506 401 \$ pour le service d'assainissement des eaux usées, représentant l'excédent des dépenses sur les revenus en la matière;

D'AJUSTER ce montant en fonction des données réelles au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE.

2023-470 Appropriation de la réserve financière Eau potable et réseau d'aqueduc

CONSIDÉRANT la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la ville de Varennes pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, par l'adoption de la résolution 2010-150 lors de la séance du 12 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROPRIER de ladite réserve financière 154 633 \$ pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc;

D'AJUSTER ce montant en fonction des données réelles au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE.

2023-471 Appropriation au fonds des carrières et sablières

CONSIDÉRANT la création du fonds des carrières et sablières;

CONSIDÉRANT le règlement 739 décrétant des travaux de décohésionnement sur le chemin de la Butte-aux-Renards et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 1 365 000 \$ pour en acquitter le coût, ci-après appelé « règlement 739 »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROPRIER 15 000 \$ représentant les dépenses en capital et intérêts pour l'année 2023, du fonds des carrières et sablières, au règlement 739, ainsi que les frais de la MRC pour la gestion des carrières et sablières;

D'AJUSTER ce montant en fonction des données réelles au 31 décembre 2023. ADOPTÉE.

2023-472 Appropriation de la réserve financière dons philanthropiques – Service de dette 2023

Bibliothèque multifonctionnelle éco énergétique

CONSIDÉRANT le règlement 761 relatif à la création d'une réserve financière destinée à recevoir les dons résultant d'une campagne philanthropique visant à financer une partie de la nouvelle bibliothèque multifonctionnelle éco énergétique;

CONSIDÉRANT le solde de la réserve financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROPRIER 120 000 \$ représentant une portion du paiement en capital et intérêts pour l'année 2023, de la réserve financière pour les dons philanthropiques, au règlement 746 décrétant des travaux de démolition et reconstruction d'une bibliothèque éco énergétique et décrétant à cette fin, des dépenses et un emprunt n'excédant pas 8 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2023-473 Appropriation de soldes disponibles sur règlements d'emprunt – 2024

CONSIDÉRANT qu'il existe des soldes disponibles sur règlements d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le tableau indiquant les virements de soldes disponibles sur règlements d'emprunt, tel que préparé par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 22 novembre 2023 et annexé à la présente, afin de les approprier en diminution du service de dette des montants de capital et d'intérêts sur les emprunts mentionnés et de racheter une partie du capital lors du refinancement de la dette.

ADOPTÉE.

2023-474 Remboursement du fonds de roulement – Projets 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière en date du 27 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le remboursement du fonds de roulement par l'affectation de 2 698 501,13 \$ taxes incluses, au surplus non affecté, correspondant aux projets 2021-2022-2023.

Certificat de la trésorière numéro 3883

2023-475 Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2023

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour l'année 2023 de 251 017 \$ au fonds d'administration et de 205 417 \$ en projets d'investissement, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 30 novembre 2023 et joints à la présente.

ADOPTÉE.

2023-476 Proposition de délimitation des circonscriptions électorales MRC de Marguerite-D'Youville

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi électorale*, la Commission de la représentation électorale doit revoir la carte électorale toutes les deux élections générales;

CONSIDÉRANT que la délimitation des circonscriptions proposée dans le rapport préliminaire de la Commission vise à assurer la représentation effective des électrices et des électeurs;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la population électorale démontre que la croissance démographique et sa répartition entre les régions du Québec ont évolué depuis 2014 dont notamment dans la grande région de Montréal, où les mouvements de population se sont accélérés vers ses couronnes immédiates et éloignées;

CONSIDÉRANT que la proposition de délimitation modifie 55 des 125 circonscriptions électorales situées dans 9 régions électorales du Québec;

CONSIDÉRANT que depuis novembre 2014, toutes les circonscriptions de la Montérégie ont enregistré une hausse de leur nombre d'électrices et d'électeurs;

CONSIDÉRANT que la délimitation des circonscriptions proposée prévoit transférer dans la circonscription de Richelieu la ville de Contrecœur qui fait actuellement partie de la circonscription de Verchères;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, ci-après appelée « MRC », considèrent que ce retrait va à l'encontre du principe de communauté naturelle décrit à la section 1.4.2 du rapport préliminaire de la Commission;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent que la circonscription reste inchangée pour les raisons suivantes :

 La circonscription de Verchères correspond au territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville;

- La MRC et la circonscription électorale de Verchères sont complètement incluses dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- La circonscription de Richelieu est complètement à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- La croissance démographique de la circonscription de Verchères sera limitée dans les prochaines années, faute d'espace pour se développer;
- Plusieurs structures sociocommunautaires ont été développées à l'échelle de la MRC, soit la communauté d'appartenance;

CONSIDÉRANT le projet de mémoire déposé aux membres du conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER à la Commission de la représentation électorale de conserver le territoire de la ville Contrecœur dans la circonscription de Verchères;

D'ADOPTER le projet de mémoire préparé à cet effet par la MRC;

D'ACHEMINER une copie certifiée conforme de la présente résolution à la Commission de la représentation électorale, aux municipalités de la MRC ainsi qu'à la députée de Verchères et ministre responsable de la région de la Montérégie, Mme Suzanne Roy.

ADOPTÉE.

2023-477 Communauté métropolitaine de Montréal Quote-part provisoire 2024

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à payer 643 510 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal représentant la quote-part provisoire 2024 de la Ville de Varennes, comprenant un montant de 4 061 \$ pour le service 211, en deux versements de 50 %, soit le 15 mars 2024 et le 15 juillet 2024.

D'AJUSTER le montant de la quote-part en fonction des données réelles à venir.

Certificat du trésorier numéro 3884

ADOPTÉE.

2023-478 Approbation du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents DE DÉCRÉTER la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 comme suit :

Lundi 15 janvier

Lundi 5 février

Lundi 11 mars

Lundi 8 avril

Lundi 6 mai

Lundi 3 juin

Mardi 2 juillet

Lundi 19 août

Lundi 9 septembre

Lundi 7 octobre

Lundi 4 novembre

Lundi 2 décembre

QUE les séances se tiennent à 20 h, à la Maison Saint-Louis, située au 35, rue de la Fabrique, jusqu'à avis contraire.

ADOPTÉE.

2023-479 Calendrier des activités des membres du conseil – Décembre 2023 Autorisation

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées au calendrier couvrant le mois de décembre 2023; tel calendrier est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

2023-480 Mouvement du personnel Personnel cadre (1er juillet au 31 décembre 2023)

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le tableau joint en annexe des présentes, afin de confirmer les amendements aux annexes des conditions de travail du personnel cadre dont les matricules figurent audit tableau;

D'AUTORISER, s'il y a lieu, le maire et le directeur général, à signer tous documents pour donner effet à la présente résolution.

2023-481 Mouvement du personnel Convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER ET CONFIRMER le Rapport de mouvement du personnel – convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP-2023-12 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 22 novembre 2023.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de précision concernant l'appropriation de la réserve financière de dons philanthropiques pour la bibliothèque municipale;
- Demande d'information concernant les démarches effectuées en réponse à la nouvelle délimitation des circonscriptions électorales;
- Demande d'information quant au financement du transport en commun;
- Demande de précision quant à la date de la présentation budgétaire 2024.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

<u> </u>	<u> </u>	CONSE	

DADOLE ALLY CONSEILLEDS

L'ordre du jour étant épuisé,	monsieur le maire lève l'assemblé	e à 20) h 47.
Le maire suppléant,	La directrice adjointe juridiques et greffière,	des	Services
Gaétan Marcil	Mylène Rioux, OMA		